



L'INFO SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS

**ENTRER  
DANS LE SUP  
APRÈS  
LE BACCALAURÉAT**

**RENTRÉE 2021**





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

 **onisep**

Les équipes de l'Onisep sont à votre écoute.  
Nos conseillers et conseillères répondent  
à vos questions sur les formations,  
les métiers et l'orientation.



TÉLÉPHONE



TCHAT



MAIL



**[www.monorientationenligne.fr](http://www.monorientationenligne.fr)**

**LE SERVICE GRATUIT D'AIDE PERSONNALISÉE**

#### Éditions cross-média

#### Ressources documentaires

#### Création et fabrication cross-média

#### Diffusion et commercialisation

# ENTRER DANS LE SUP APRÈS LE BAC



*Vous êtes en terminale et votre projet d'avenir se précise. Ce document présente de façon synthétique chaque type de formation et vous en rappelle les principes et modalités. Il vous rappelle également le calendrier de candidatures via Parcoursup pour cette année 2021. Il a été réalisé par les équipes de l'Onisep et validé par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.*

*Votre conseil régional est désormais responsable de l'information sur les possibilités d'études sur son territoire.*

*Cette articulation entre une information nationale et des informations régionales précises est garante de la possibilité de bien se documenter afin de faire des choix éclairés, dans le cadre de l'accompagnement proposé par votre lycée.*

*N'oubliez pas que des formations existent également dans d'autres régions et que vous pouvez les retrouver sur le site de Parcoursup.*

*L'avenir vous appartient, alors lancez-vous et entrez dans le sup !*

**FRÉDÉRIQUE ALEXANDRE-BAILLY**  
DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'ONISEP

## CHOISIR SA VOIE

|   | page |
|---|------|
| Le schéma des études supérieures                          | 2    |
| Inscription : les étapes à suivre                         | 4    |
| Quelques nouvelles formations accessibles dans Parcoursup | 6    |

## LES FILIÈRES D'ÉTUDES

|   |    |
|---|----|
| Les licences  | 8  |
| Les BUT (bachelors universitaires de technologie)   | 10 |
| Les BTS (brevets de technicien supérieur)           | 12 |
| Les écoles spécialisées                             | 14 |
| Les CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles) | 16 |

## INFOS PRATIQUES

|  |    |
|--|----|
| Après un bac professionnel             | 18 |
| Que faire sans le bac ?                | 20 |
| La vie étudiante                       | 21 |
| Être étudiant en situation de handicap | 22 |

# LE SCHÉMA DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

Les filières présentées ici sont accessibles directement après le bac. D'autres accès existent, ainsi que des passerelles.

L'université dispense des formations générales et professionnelles. Elle prépare aussi aux études de santé.

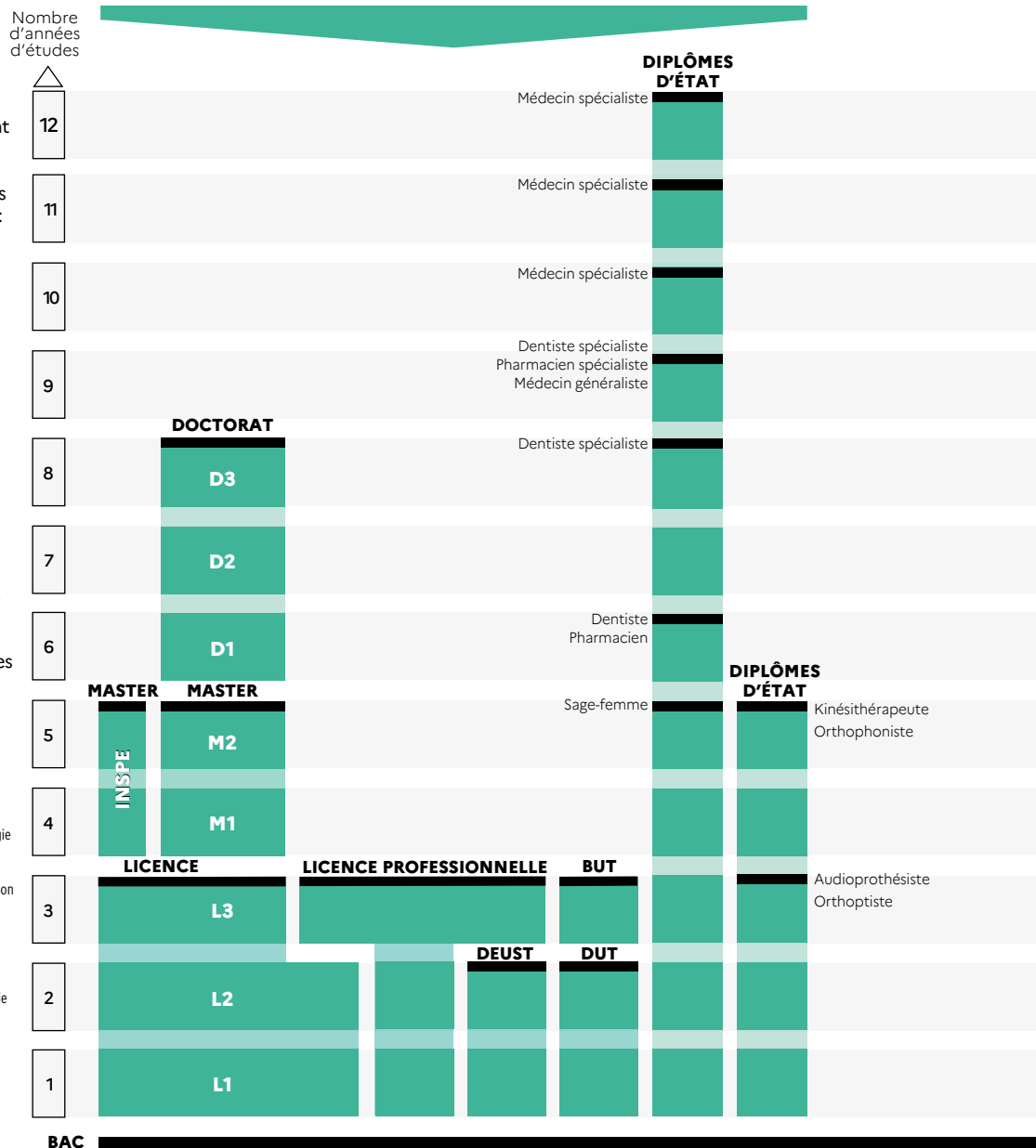
## UNIVERSITÉ

### LE LMD, UN CADRE EUROPÉEN

La plupart des formations françaises de l'enseignement supérieur ont adopté l'organisation européenne des études avec trois paliers en 3, 5 et 8 ans après le bac : licence (L), master (M) et doctorat (D). Double objectif : des diplômes reconnus dans toute l'Europe et au-delà, et une mobilité des étudiants facilitée grâce au programme Erasmus+. Pour chaque diplôme, les enseignements sont scindés en semestres, correspondant chacun à 30 crédits, capitalisables et transférables en France (d'un établissement supérieur à l'autre) et en Europe (d'un pays à l'autre). Sont également organisés selon le LMD : les BUT, les BTS, les prépas, les études de santé, d'architecte...

■ Diplôme délivré

- BTS** : brevet de technicien supérieur
- BUT** : bachelor universitaire de technologie
- CPGE** : classes préparatoires aux grandes écoles
- DCG** : diplôme de comptabilité et de gestion
- DE** : diplôme d'État
- DEUST** : diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques
- DN MADE** : diplôme national des métiers d'art et du design
- DUT** : diplôme universitaire de technologie
- ENS** : école normale supérieure
- IEP** : institut d'études politiques
- INSPÉ** : institut national supérieur du professorat et de l'éducation
- L1** : 1<sup>re</sup> année de licence
- M1** : 1<sup>re</sup> année de master
- D1** : 1<sup>re</sup> année de doctorat



BAC

Ces écoles forment à différents domaines : communication, art, industrie, tourisme, commerce, transport, social, paramédical...

Le lycée dispense des formations de niveau bac + 2 ou bac + 3.

Les écoles d'ingénieurs ou de commerce, les ENS, les IEP et les écoles d'art publiques délivrent des diplômes de niveau bac + 5.

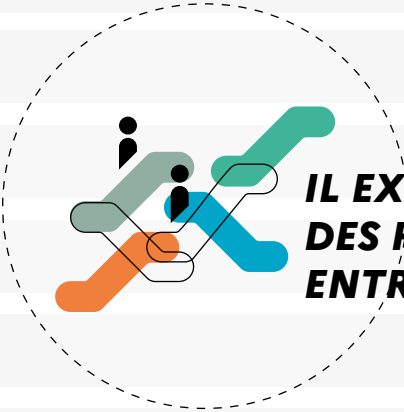
**ÉCOLES SPÉCIALISÉES**

**LYCÉE**

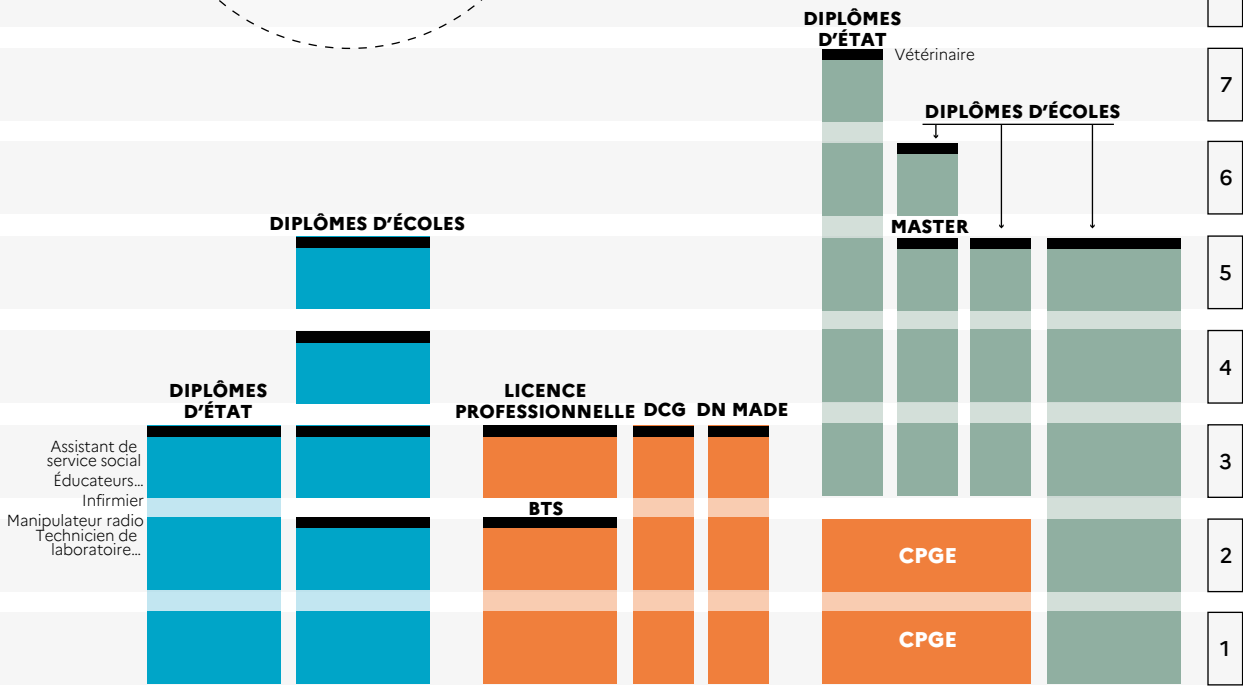
**GRANDES ÉCOLES**

Nombre d'années d'études

- 12
- 11
- 10
- 9
- 8
- 7
- 6
- 5
- 4
- 3
- 2
- 1



**IL EXISTE DES PASSERELLES ENTRE CES FILIÈRES**



BAC

# LES ÉTAPES À SUIVRE

Les candidatures à la 1<sup>re</sup> année de l'enseignement supérieur se font en ligne via la plateforme Parcoursup pour la plupart des formations. Depuis la formulation des vœux d'orientation jusqu'à l'inscription effective dans l'établissement, zoom sur les modalités à chaque étape.

CLASSE DE TERMINALE



▶ **je m'informe sur les formations**, les attendus, les modalités d'accès, les établissements d'accueil, les débouchés offerts, notamment grâce aux publications de l'Onisep et au site Terminales

▶ je participe à la **1<sup>re</sup> semaine de l'orientation** organisée dans mon lycée

▶ je renseigne ma **fiche de dialogue**

▶ le **conseil de classe** du 1<sup>er</sup> trimestre prend connaissance de mon projet d'orientation et formule des recommandations

▶ J'étudie soigneusement le déroulement de la **procédure de préinscription** en 1<sup>re</sup> année de l'enseignement supérieur sur **Parcoursup**

[www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)

▶ **je poursuis ma réflexion** avec les deux professeurs principaux et les psychologues de l'Éducation nationale

▶ **je consulte les fiches des formations** sur Parcoursup qui décrivent à la fois les attendus et les critères d'examen des candidatures des formations.

▶ **j'assiste aux journées portes ouvertes** dans les établissements et aux **salons de l'orientation**. Je participe à la **2<sup>de</sup> semaine de l'orientation**

▶ **je crée mon dossier candidat sur Parcoursup** et formule mes vœux, jusqu'à **10 vœux** (avec possibilité de sous-vœux selon les formations)

▶ le **conseil de classe** du 2<sup>e</sup> trimestre prend connaissance de mes vœux

▶ **je finalise mon dossier candidat** avec les éléments demandés par les formations et **je confirme chacun de mes vœux** (sans avoir à les classer)

▶ les responsables de formation examinent mes vœux



## DES SERVICES D'AIDE

- ▶ par courrier électronique et par tchat via [www.monorientationenligne.fr](http://www.monorientationenligne.fr) ;
- ▶ par téléphone au 01 77 77 12 25 (appel non surtaxé) du lundi au vendredi, de 10 h à 20 h en métropole ;
- ▶ au 05 96 53 12 25 du lundi au vendredi pour les académies de Guadeloupe, Guyane et Martinique.



## CALENDRIER 2021

- 20 janvier - 11 mars : pinscription et saisie des vœux
- 8 avril : dernier jour pour confirmer ses vœux
- 27 mai : premier jour pour consulter les réponses



▶ **je consulte les réponses** des formations sur Parcoursup : **OUI** (je suis accepté); **OUI SI** (sous réserve d'une mise à niveau par exemple); **EN ATTENTE** (qu'une place se libère, cela peut concerner à la fois une réponse oui ou oui si); **NON** (je suis refusé). Elles arrivent au fur et à mesure, en continu, sauf pendant les épreuves écrites du bac

▶ dès qu'une proposition m'est faite, **je répons dans les délais indiqués** par la plateforme: soit j'accepte définitivement cette proposition et je renonce aux autres formations demandées, soit je l'accepte provisoirement et j'indique quels vœux je maintiens en attente (case à cocher)

▶ si je n'ai aucune proposition après les écrits du bac, je peux formuler de nouveaux vœux dans le cadre de la **procédure complémentaire**

▶ une fois le bac obtenu, **je confirme mon inscription** dans la **formation choisie** sur Parcoursup

▶ **je crée mon compte personnel** sur le portail [www.messervices.etudiant.gouv.fr/](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr/) et je règle ma CVEC (contribution vie étudiante et de campus), obligatoire pour s'inscrire

▶ **je procède à mon inscription administrative** auprès de l'établissement où j'ai été admis et je règle les droits d'inscription

### L'AIDE À LA MOBILITÉ

Les lycéens boursiers qui formulent puis acceptent une proposition sur Parcoursup hors de leur académie d'origine peuvent obtenir une aide de 500 €, cumulable avec d'autres aides (→ lire *La vie étudiante* p. 21).

### LA CVEC

Tout étudiant qui souhaite s'inscrire dans un établissement pour y suivre une formation supérieure (hors BTS) doit au préalable acquitter la contribution vie étudiante et de campus, sauf s'il est exonéré du paiement. C'est le cas notamment des bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux (→ lire *La vie étudiante* p. 21). L'établissement de formation exigera chaque année l'attestation de paiement ou le justificatif d'exonération de la CVEC pour procéder à l'inscription ou à son renouvellement.

### SITUATION DE HANDICAP

Lors de l'inscription sur la plateforme Parcoursup, l'étudiant en situation de handicap peut remplir une fiche de liaison destinée à la CAES (Commission d'accès à l'enseignement supérieur). Cette dernière précise les modalités d'accompagnement dont il a bénéficié dans l'enseignement secondaire et les informations utiles sur sa situation personnelle et ses besoins. En cas d'affectation non compatible avec ses besoins particuliers, le candidat a droit au réexamen de son dossier. (→ lire *Être étudiant en situation de handicap* p. 22).

### L'APPRENTISSAGE

Dans le cas des études en apprentissage, la proposition d'admission émise par l'établissement (CFA) n'est confirmée que si le jeune a obtenu un contrat d'apprentissage avec une entreprise.

### LA CÉSURE

Après le bac, il est possible d'opter pour une césure, par exemple pour faire un service civique, partir à l'étranger ou bien monter un projet. Il est nécessaire de s'inscrire dans une formation supérieure via Parcoursup, afin d'obtenir l'accord d'un établissement. Cela permet d'avoir une place assurée lors de sa reprise d'études, après un semestre ou une année.

# QUELQUES NOUVELLES FORMATIONS ACCESSIBLES DANS PARCOURSUP

Tous les ans, la plateforme Parcoursup s'enrichit de nouvelles formations accessibles après le bac.

## S'INSCRIRE

Se reporter à la plateforme nationale de préinscription en 1<sup>re</sup> année de l'enseignement supérieur [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr).

## ● LES FSS (formations supérieures de spécialisation)

Les FSS (formations supérieures de spécialisation) sont des formations conduisant à un diplôme d'établissement, notamment conçues dans un objectif d'insertion professionnelle et définies en lien avec les acteurs du monde professionnel et associatif orienté plus particulièrement vers des emplois émergents. La participation du monde socioéconomique dans la construction de la formation comme dans l'enseignement lui-même contribue aux objectifs d'insertion de la formation et constitue un atout.

Ces formations se déroulent sur 1 an, avec 400 heures minimum d'enseignement. Elles comprennent un tronc commun d'enseignements permettant l'acquisition d'une culture générale et des unités d'enseignements de spécialité correspondant à un parcours professionnel organisé dans un secteur d'activité ou une branche professionnelle.

Elles intègrent, par ailleurs, au moins pour la moitié du temps de formation, une période d'immersion en milieu professionnel de 12 à 16 semaines permettant l'acquisition de compétences techniques et professionnelles spécifiques. Cette période de stage fait l'objet d'un rapport évalué par l'équipe pédagogique.

Une FSS validée sanctionne un niveau correspondant à 60 crédits ECTS.

## ● LE DISPOSITIF PAREO (passeport pour réussir et s'orienter)

Pour les bacheliers qui n'ont pas encore de projet d'études ou qui hésitent entre diverses formations, les DE (diplôme d'établissement) labellisés PaRéO permettent de suivre durant une année un parcours de formation ouvert, pluridisciplinaire et varié, qui les confronte à différents savoirs. Celui-ci leur offre donc une année pour réfléchir, mûrir et affiner leur projet d'études, voire leur projet professionnel, en leur permettant de découvrir plusieurs disciplines, plusieurs cursus universitaires ou autres formations post-bac telles que les STS (sections de techniciens supérieurs), plusieurs environnements professionnels, et de renforcer certaines connaissances et compétences.

## ● LES PPPE (parcours préparatoires au professorat des écoles)

Les PPPE (parcours préparatoires au professorat des écoles) sont des parcours de licence dispensés en alternance entre le lycée et l'université, avec une professionnalisation et une universitarisation progressives.

Ils donnent lieu à l'obtention de 180 ECTS et à la délivrance d'une licence dans la majeure discipline de référence qui porte le parcours PPPE, avec un débouché naturel vers le master MEEF mention 1<sup>er</sup> degré. Ces parcours permettent de se préparer à devenir professeur des écoles en suivant un parcours de licence dédié, comprenant des enseignements de culture générale et d'approfondissement disciplinaire dispensés en lycée, des enseignements de spécialisation et d'approfondissement adossés à la recherche dispensés



à l'université, et des stages d'observation et de pratique accompagnée à l'école primaire en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année de licence, ainsi qu'un stage de mobilité internationale en 3<sup>e</sup> année de licence.

### ● LE DIPLÔME D'ÉTAT DE DOCTEUR VÉTÉRINAIRE

Les ENV (écoles nationales vétérinaires) sont au nombre de quatre : Enva à Maisons-Alfort, ENVT à Toulouse, Oniris à Nantes et VetAgro Sup à Lyon.

À partir de la rentrée 2021, une nouvelle voie d'accès est mise en place directement après le bac. Ce concours commun aux quatre ENV réservera 160 places sur les 640 prévues au total en 2021 aux bacheliers généraux. Pour candidater, il faudra avoir répondu à un questionnaire de préorientation en ligne. La sélection s'appuiera sur l'étude du dossier, des épreuves et entretiens. Les admis intégreront une école en fonction de leurs vœux et de leur rang de classement.

### ● LES LICENCES PROFESSIONNELLES

À la rentrée 2021, les licences professionnelles se prépareront aussi en 3 ans après le bac, grâce à la réforme des DUT qui deviennent des BUT (*lire p. 10*).

### ● DEUX NOUVELLES CLASSES PRÉPARATOIRES

La classe prépa scientifique MP21 (mathématiques, physique, ingénierie et informatique) et la classe prépa ECG (économique et commerciale voie générale) sont deux nouvelles filières accessibles dans Parcoursup. La classe prépa ECG est la fusion des classes préparatoires aux grandes écoles économiques et commerciales ECS et ECE (*lire p. 16*).



### EN SAVOIR +

→ Sur Terminales 2020/2021

[www.terminales2020-2021.fr](http://www.terminales2020-2021.fr)

# LES LICENCES

En 3 ans après le bac, la licence est le socle des formations universitaires. Organisée en « parcours », la licence offre une spécialisation progressive et ouvre sur la professionnalisation.

## S'INSCRIRE

Se reporter à la plateforme nationale de préinscription en 1<sup>re</sup> année de l'enseignement supérieur [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr). Se connecter sur les sites des universités, notamment pour les doubles licences.

## À SAVOIR

### CBI

Le CBI (cursus Bachelor en ingénierie) du réseau Figure est une formation sélective à l'université. Il totalise 216 ECTS. Orienté aussi bien vers l'industrie que vers les services, le CBI permet aux étudiants de renforcer leurs compétences professionnelles et numériques.

## LEXIQUE

**BTS**: brevet de technicien supérieur

**BUT**: bachelor universitaire de technologie

**CPGE**: classe préparatoire aux grandes écoles

**DE**: diplôme d'État

**DEUST**: diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques

**ECTS**: European Credits Transfer System

**IEP**: institut d'Études Politiques

**L1**: 1<sup>re</sup> année de licence

**L2**: 2<sup>e</sup> année de licence

**L3**: 3<sup>e</sup> année de licence

**M1**: 1<sup>re</sup> année de master

**M2**: 2<sup>de</sup> année de master

**UE**: unité d'enseignement

## ● OÙ ET COMMENT ?

L'université couvre de nombreux domaines et délivre des diplômes nationaux à trois niveaux: licence, master et doctorat.

→ La licence se prépare en 3 ans. La 1<sup>re</sup> année, dite **L1**, associe plusieurs disciplines; la 2<sup>e</sup> année, **L2**, amorce une spécialisation; la 3<sup>e</sup> année, **L3**, finalise le parcours.

**À noter**: un **contrat de réussite** peut permettre à l'étudiant soit de suivre des cours complémentaires, soit de réaliser son cursus en 4 ans au lieu de 3. Conclu lors de l'inscription pédagogique, ce contrat prend en compte le profil, le projet d'études, le projet professionnel et les contraintes particulières de l'étudiant (emploi, charge de famille, situation de handicap, maladie, grossesse, etc.). Il précise les caractéristiques du parcours, les objectifs, les modalités pédagogiques et le rythme spécifique de formation retenus.

→ La formation de licence combine **enseignements en présentiel** (cours magistraux en amphithéâtre, travaux dirigés ou pratiques en groupes réduits) et **enseignements à distance** avec recours aux outils numériques. S'y ajoutent des séquences d'observation ou de mise en situation professionnelle, projets individuels ou collectifs.

## ● ACCÈS

**Avec le bac** (ou un diplôme équivalent). Tous les profils sont admis, mais il est recommandé de choisir une filière cohérente avec celle suivie au lycée. Cela suppose de **se renseigner** au préalable sur

les exigences de la licence envisagée, les modalités d'accès, les taux de réussite.

→ À l'université, suivre des études dans la filière de son choix est un droit, dans la limite des places disponibles. Certaines **licences à capacité limitée** organisent lors des inscriptions des **tests de niveau** (notamment en musique) ou des entretiens.

→ Lors des 2 semaines de l'orientation, l'élève de terminale qui envisage d'inclure la licence dans ses vœux pour la rentrée suivante peut bénéficier d'informations sur les attendus et les débouchés de la filière, auprès des professeurs principaux, des personnels universitaires ou du psy-EN.

## ● AU PROGRAMME

Les licences se répartissent en **quatre domaines** de formation (arts, lettres, langues/droit, économie, gestion/sciences humaines et sociales/sciences, technologie, santé) qui se déclinent en **50 mentions** (par exemple géographie et aménagement; histoire; mathématiques...). Chacune propose des **parcours** définis par chaque université.

→ La spécialisation est progressive, avec une organisation sous forme de portails pluridisciplinaires ou de majeures-mineures en début de licence. Cette organisation permet une orientation pas à pas après un ou plusieurs semestres, et facilite les passerelles entre filières de formation. Il est ainsi possible de rejoindre un BUT ou un BTS dès la fin du 1<sup>er</sup> semestre, en fin de

## INFO +

### L'université, c'est aussi...

> Les **études de santé** se déroulent à l'université, notamment les filières médecine, pharmacie, dentaire et maïeutique, ainsi que certaines formations d'audioprothésiste, d'orthoptiste et d'orthophoniste.

Les cursus débouchent sur des **DE**, obligatoires pour exercer.

> Sont aussi délivrés à l'université: les **DEUST** et les **BUT** > lire p. 10.

> Certaines universités proposent des **CUPGE** (cycles universitaires préparatoires aux grandes écoles). Des dispositifs permettent par ailleurs aux étudiants inscrits en licence de se préparer aux admissions parallèles dans les écoles d'ingénieurs ou de management.

> Le **CMI (cursus master en ingénierie)** est une formation renforcée et sélective proposée par une trentaine d'universités réunies au sein du réseau Figure. Il se déroule en 5 ans et prépare au métier d'ingénieur.

L1, voire de L2. Les étudiants ayant validé la L2 peuvent poursuivre en licence professionnelle ou rejoindre une école.

→ Organisée en **semestres** se composant chacun d'**UE** (unités d'enseignement) obligatoires, optionnelles ou libres, valant un nombre de **crédits ECTS** donné, la licence vise à acquérir :

- des **compétences pluridisciplinaires** développant la culture générale ;

- des **compétences transversales** (analyse et synthèse, expression écrite et orale, travail individuel et collectif, conduite de projets, repérage et exploitation de ressources documentaires, compétences numériques et de traitement de l'information et des données) ;

- des **compétences en langues étrangères** (savoir lire, écrire, comprendre et s'exprimer dans au moins une langue vivante) ;

- des **compétences technologiques et professionnelles** fondées sur la connaissance des métiers et des débouchés de la formation suivie, voire sur une expérience professionnelle.

→ Les étudiants peuvent effectuer un **stage** en entreprise, dans l'administration, dans l'enseignement ou au sein d'associations. Obligatoire ou facultatif, celui-ci est intégré au cursus, souvent en L3. Ils peuvent aussi effectuer un **séjour à l'étranger**. Se renseigner sur les accords d'échanges dès la L1 et sur le niveau requis en langue.

## ● RYTHME DE TRAVAIL

Être autonome, savoir organiser son temps, avoir un certain goût pour la théorie et les recherches personnelles sont des qualités indispensables pour réussir à l'université.

→ La formation prévoit au minimum **1500 heures d'enseignement**, à raison de 20 à 30 heures par semaine, auxquelles s'ajoutent 20 heures par semaine de **travail personnel** (recherches, lectures, projets et travaux d'études).

→ À l'université, chaque étudiant bénéficie d'un dispositif d'accueil et d'orientation : **encadrement** pédagogique renforcé en 1<sup>re</sup> année ; **tutorat** ; **modules de soutien** pilotés par des enseignants référents.

→ Il est possible de changer de voie, soit en fin de semestre, soit en fin d'année. Se renseigner auprès du SCUIO (service commun universitaire d'information et d'orientation).

## ● VALIDATION DU DIPLÔME

L'évaluation des connaissances et compétences acquises par l'étudiant peut se faire par **contrôle continu intégral**, en présentiel ou en ligne.

→ La licence permet à l'étudiant d'acquérir **180 crédits** européens (ECTS).

→ Une **certification du niveau en langue**, reconnue au niveau européen, est délivrée à l'étudiant lors de l'obtention de la licence.

→ Un **supplément au diplôme** précise le parcours suivi en licence, ainsi que les compétences acquises, y compris dans le cadre d'un engagement dans des activités associatives, sociales ou professionnelles. Il donne une meilleure lisibilité au diplôme hors de nos frontières.

## ● POURSUITE D'ÉTUDES

Diplôme de niveau bac + 3, la licence est le socle des études longues.

→ Ceux qui décident de continuer à l'université s'inscrivent en **master** pour 2 ans. La 1<sup>re</sup> année, M1, est accessible sur concours ou sur dossier selon les capacités d'accueil. Le portail <https://trouvermonmaster.gouv.fr/> fournit toute l'offre des masters, avec une présentation des modalités de sélection pour chacun d'entre eux.

→ Les autres peuvent rejoindre une **école** de commerce, d'ingénieurs, de journalisme, un IEP... accessibles sur titre et épreuves.

→ Ceux qui ne souhaitent pas poursuivre au-delà sont, quant à eux, informés sur leurs perspectives d'insertion ou de formation.

## ● ACCÈS À L'EMPLOI

Le **BAIP** (bureau d'aide à l'insertion professionnelle) accompagne les étudiants dans leur recherche de stage et de premier emploi. Il leur propose des ateliers méthodologiques (rédaction de CV, lettre de motivation et préparation à des entretiens...), diffuse les offres des entreprises et organise des rencontres avec les professionnels.

→ Grâce à l'acquisition de compétences préprofessionnelles, les diplômés de **licence** sont préparés à une entrée immédiate dans la vie active. De niveau bac + 3, la licence permet aussi de présenter certains concours d'entrée dans l'administration (par exemple attaché territorial).

→ Les études en **master** ouvrent l'accès à d'autres concours de la fonction publique : enseignement, magistrature, etc. Le master permet de s'inscrire en doctorat (bac + 8).

→ Les enquêtes relatives à l'**insertion professionnelle** des diplômés de l'université permettent de se rendre compte des débouchés des formations. Elles sont disponibles sur [www.enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr).

## À SAVOIR

### Les licences professionnelles

Elles se préparent en 3 ans après le bac, en 2 ans avec un niveau bac + 1 (soit 60 crédits ECTS validés), ou en 1 an après un bac + 2 (soit 120 crédits ECTS validés) à l'université, en école ou lycée. Pour les futurs bacheliers, les candidatures sont gérées sur Parcoursup.

### Licences avec « accès santé »

Deux parcours sont proposés par les universités pour intégrer maïeutique, médecine, odontologie ou pharmacie.

La **L.AS** (licence avec « accès santé ») est une licence avec une majeure en droit ou biologie ou mathématiques ou autre et une mineure santé.

Le **PASS** (parcours spécifique avec « accès santé ») est une licence avec une majeure santé et une mineure hors santé (droit, biologie, mathématiques...).

# LES BUT

(bachelors universitaires de technologie)

Diplôme de niveau bac + 3, comme la licence, le BUT a pour objectif la polyvalence dans un domaine professionnel. Préparé à l'université, il permet l'accès direct à l'emploi comme la poursuite d'études.

## EN SAVOIR +

→ Sur [onisep.fr](https://www.onisep.fr)

<https://www.onisep.fr/les-but-bachelors-universitaires-de-technologie>

## ● OÙ ET COMMENT ?

Le BUT se prépare dans un IUT (institut universitaire de technologie), structure interne à l'université, qui offre l'accès à la bibliothèque universitaire, au laboratoire de langues, avec un encadrement renforcé. Organisée sur 6 semestres, la formation menant au BUT s'inscrit dans le schéma européen LMD (licence-master-doctorat), ce qui favorise les passerelles avec les licences et inversement. Elle comprend une majeure et des modules complémentaires choisis en fonction du projet personnel et professionnel. La formation alterne CM (cours magistraux), TD (travaux dirigés) et TP (travaux pratiques). Les étudiants bénéficient d'un soutien pédagogique et méthodologique important. La 3<sup>e</sup> année, professionnelle, prévoit des enseignements spécifiques orientés sur la technologie et les projets. Les étudiants peuvent opter pour l'alternance dès la 1<sup>re</sup> année, en 2<sup>e</sup> année ou seulement en 3<sup>e</sup> année, dans une formation partenariaire. Ils peuvent effectuer un séjour à l'étranger (semestre d'études ou stage en entreprise) pendant le cursus via le programme européen Erasmus+.

## ● ACCÈS

Avec le bac. Il est recommandé que celui-ci soit dans le champ de spécialité visé. La sélection se fait sur dossier (bulletins scolaires, motivation), voire sur tests et/ou entretien de motivation. Dans chaque académie, 50 % des places en BUT au sein d'un même IUT devraient être réservées aux bacheliers technologiques pour les BUT de spécialité proche.

## ● AU PROGRAMME

Les élèves étudient une spécialité professionnelle dans une branche d'activité. Les BUT couvrent chacun un domaine professionnel assez large et permettent de s'adapter à une famille d'emplois (exemples : gestion logistique et transport ; carrières juridiques). Avec l'acquisition de compétences professionnelles multiples et d'une solide culture géné-

rale dans le domaine technologique visé, le BUT a pour objectif la polyvalence. Les BUT sont définis par **24 mentions** (anciennes spécialités du DUT) avec, pour chacune, des enseignements communs ; et un ou plusieurs parcours commençant au 3<sup>e</sup> semestre ou plus tôt quand ces parcours correspondent aux anciennes options du DUT, avec, pour chacun, des enseignements spécifiques. Les étudiants des spécialités industrielles (c'est-à-dire se formant aux activités du secteur production) suivent **2 000 heures d'enseignement**, tandis que ceux des spécialités tertiaires (activités du secteur des services) suivent **1 800 heures d'enseignement**.

Le BUT s'appuie, pour les deux tiers du volume d'heures, sur un **programme national** et, pour un tiers, sur des adaptations locales. Ces adaptations permettent de prendre en compte l'environnement local, la réalité du monde professionnel et la diversité des profils des admis. Elles complètent les connaissances et compétences des étudiants en intégrant des savoirs d'une autre spécialité et en adaptant les formations à l'évolution des métiers.

## ● RYTHME DE TRAVAIL

Entre **35 et 40 heures** par semaine réparties entre les cours et les projets tutorés, soit quasiment autant qu'en terminale. Beaucoup de travail personnel s'y ajoute, sous forme de DM (**devoirs maison**). Le rythme assez soutenu de cette filière exige constance, rigueur et organisation.

La formation mise sur les **travaux pratiques** et des cours assurés par des personnes en activité dans le secteur. Les deux tiers des enseignements sont destinés à acquérir des compétences professionnelles. Une place est accordée au travail en mode projet, avec 600 heures de projet tutoré, et de 22 à 26 semaines de stage en entreprise. Les élèves souhaitant se confronter davantage au monde professionnel peuvent opter pour l'**apprentissage** (lire *Info + p. 12*).

## ● VALIDATION DU DIPLÔME

Le BUT est un diplôme national. Il a la même valeur quel que soit le lieu de préparation ou la modalité de formation (temps plein, en apprentissage). Il est délivré sur la base du contrôle continu des connaissances à la fin de chaque semestre (30 crédits par semestre).

Une certification de niveau en anglais est désormais obligatoire. Noter également que les compétences et connaissances acquises dans le cadre d'une activité bénévole seront validées. Le BUT correspond à **180 crédits européens**, soit un niveau bac+3. Ceux qui ont validé 120 crédits obtiennent le diplôme intermédiaire de **DUT** (diplôme universitaire de technologie).

## ● POURSUITE D'ÉTUDES

La formation à la fois générale et professionnelle du BUT favorise la poursuite d'études. Les possibilités varient selon les spécialités et les conditions d'accès (dossier, examen, entretien). Ceux qui ont validé 4 semestres peuvent rejoindre une **licence**, en vue de préparer ensuite un master (bac+5). Accès en L2 (2<sup>e</sup> année de licence) ou L3 (3<sup>e</sup> année) sur avis de la commission pédagogique de l'université. Ceux qui ont obtenu leur diplôme peuvent, eux, postuler directement en 1<sup>re</sup> année de master, dite M1. Ceux qui ont validé 4 semestres peuvent également rejoindre une **école d'ingénieurs** ayant mis en place des concours spécifiques à bac+2. Pour augmenter ses chances, il est recommandé de passer par une prépa ATS (adaptation technicien supérieur) dans l'une des spécialités biologie, ingénierie industrielle, génie civil, métiers de la chimie ou métiers du paysage, selon son projet. Les titulaires du BUT peuvent accéder à la 1<sup>re</sup> ou à la 2<sup>e</sup> année de cycle ingénieur, dans le cadre des admissions parallèles.

Les **écoles vétérinaires** recrutent elles aussi des techniciens supérieurs, passés ou non par une prépa ATS bio.

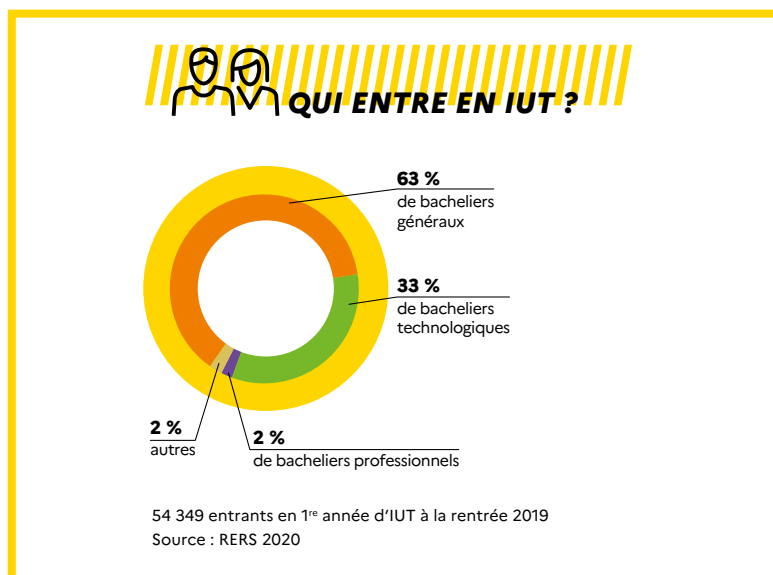
De leur côté, les écoles de commerce et de gestion ont mis en place des admissions parallèles. Le nombre de places ouvertes

est variable suivant les écoles. Certaines spécialités de BUT sont plus adaptées que d'autres. Quelques lycées proposent une préparation en 1 an aux concours d'entrée à bac+2 : les prépas ATS économie-gestion.

## ● ACCÈS À L'EMPLOI

**Avec un niveau bac+3, les titulaires de BUT auront davantage accès au marché du travail.**

Les débouchés sont globalement satisfaisants. Les conditions d'embauche sont plus favorables pour certaines spécialités, notamment industrielles et commerciales.



# LES BTS

(brevets de technicien supérieur)

Le BTS vise une cible professionnelle précise et répond aux besoins des entreprises.

## S'INSCRIRE

Se reporter à la plateforme nationale de préinscription en 1<sup>re</sup> année de l'enseignement supérieur [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr).

## ● OÙ ET COMMENT ?

En lycée ou en école, le BTS se prépare en 2 ans, dans une STS (section de techniciens supérieurs). Le BTS agricole se prépare en lycée agricole.

L'**encadrement pédagogique** est comparable à celui de terminale (environ 30 élèves par classe).

Certains établissements proposent la formation en **apprentissage**, qui alterne périodes de cours et périodes de travail en entreprise.

## ● ACCÈS

**Avec le bac.** Il est recommandé que celui-ci soit cohérent avec la spécialité de BTS envisagée.

**La sélection** se fait sur dossier et parfois entretien de motivation. Un pourcentage de places sont réservées dans chaque académie aux bacheliers professionnels qui ont reçu un avis favorable du conseil de classe.

## ● AU PROGRAMME

Le BTS permet d'acquérir des compétences dans un domaine pointu : transport, électronique... Il est proposé dans plus de 120 spécialités (options comprises).

Avec un objectif d'insertion, la formation privilégie la **pratique**, les **stages** (8 à 16 semaines en fonction de la filière choisie) et l'intervention de professionnels du secteur.

Les **matières générales** (français, mathématiques, langues, etc.) constituent la moitié de la formation en 1<sup>re</sup> année et le tiers en 2<sup>de</sup> année.

Les étudiants peuvent effectuer un stage ou un séjour à l'étranger dans le cadre du programme Erasmus+.

## ● RYTHME DE TRAVAIL

**Entre 30 et 33 heures par semaine** de cours, TD (travaux dirigés) et TP (travaux pratiques). Sans oublier les devoirs, les projets à rendre... Un rythme de travail soutenu qui exige constance, rigueur et sens de l'organisation.

## ● VALIDATION DU DIPLÔME

Le **diplôme national** s'acquiert sur **examen final** et CCF (contrôle en cours de formation) selon le statut de l'établissement. Les résultats de 1<sup>re</sup> année sont déterminants pour le passage en 2<sup>de</sup> année. Intégré au LMD, le BTS valide l'acquisition de **120 crédits** européens (ECTS).

## INFO +

### Apprentissage : de nombreux avantages

> Le principe de l'apprentissage : alterner périodes de cours (à l'université, au lycée, en école) et travail en entreprise. Cette formule permet d'appliquer immédiatement la théorie apprise en cours et d'acquérir une **première expérience professionnelle**.

Financièrement, l'apprenti est rémunéré pendant sa scolarité et les frais de formation sont pris en charge par l'employeur. En contrepartie, le rythme de travail est intense et les vacances réduites. Pour réussir, il faut être **motivé et prêt à s'investir**.

L'apprentissage est proposé à différents niveaux, mais plus de 40% des apprentis du supérieur préparent un BTS.

## EN SAVOIR +

→ [Sur onisep.fr](http://www.onisep.fr)  
[www.onisep.fr/BTS\\_BTSA](http://www.onisep.fr/BTS_BTSA)

Pour en savoir plus : <https://www.lapprenti.com/> ;  
[https://alternance.emploi.gouv.fr/portail\\_alternance/](https://alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/).

## ● POURSUITE D'ÉTUDES

La moitié des titulaires de BTS poursuivent leurs études. Leur formation spécialisée les prépare moins à réussir dans des cursus longs (bac+5).

Les diplômés préparent principalement une **licence professionnelle** (lire *Les licences* p. 8-9) soit en apprentissage soit en formation initiale. Une **formation complémentaire** en 1 an, pour approfondir leur formation ou acquérir une double compétence, est aussi envisageable.

Les **écoles d'ingénieurs, d'agronomie** et les **écoles vétérinaires** recrutent des titulaires de BTS sur concours spécifiques. Afin d'augmenter ses chances, il est conseillé de suivre une prépa ATS en 1 an (lire *Les CPGE* p. 16-17).

La plupart des **écoles de commerce** recrutent les titulaires de BTS (majoritairement du domaine économie et gestion) pour 1 à 3 ans. Accès sur concours. Quelques lycées proposent une prépa ATS.

## ● ACCÈS À L'EMPLOI

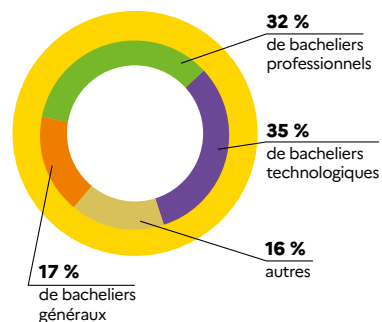
Les BTS sont appréciés des entreprises. Les conditions d'insertion professionnelle varient selon les spécialités et les modalités de formation (cursus en apprentissage ou non).

## INFO +

### La classe passerelle

> Elle concerne en priorité les **bacheliers professionnels** qui n'ont eu aucune proposition d'admission en BTS via Parcoursup. Il s'agit d'une année de préparation à l'entrée en STS (section de techniciens supérieurs) qui vise à consolider les acquis, à développer certaines compétences pour permettre aux élèves de réussir leurs études dans l'enseignement supérieur. À titre exceptionnel, des bacheliers technologiques peuvent également en bénéficier. Proposée dans l'ensemble des académies, dans le cadre de la CAES (accompagnement à l'enseignement supérieur) des rectorats, l'entrée en classe passerelle est une opportunité pour réussir ses études. Elle confère le statut d'étudiant et ouvre le droit au bénéfice des bourses sur critères sociaux. La réussite de la scolarité en classe passerelle est attestée par les enseignants. Elle permet de bénéficier d'une priorité d'accès en BTS, garantie par la plateforme Parcoursup. N'hésitez pas à vous renseigner.

## QUI ENTRE EN BTS ?



135 919 entrants en 1<sup>re</sup> année de STS (DMA, DN MADE) à la rentrée 2019

Source : RERS 2020

## À SAVOIR

### Mise à niveau

Le passage par une année de mise à niveau est exigé uniquement à l'entrée du BTS management en hôtellerie-restauration pour les non-titulaires d'un bac de la spécialité. Des classes de mise à niveau, en métiers de l'audiovisuel (MANCAV) par exemple, ou des dispositifs passerelles permettent aux bacheliers professionnels de consolider leurs connaissances avant de s'engager en BTS.

### BTS en 3 ans

Les BTS prothésiste, orthésiste et podio-orthésiste se préparent en 3 ans (au lieu de 2 ans).

# LES ÉCOLES SPÉCIALISÉES

De nombreux établissements proposent aux bacheliers des formations professionnelles reconnues sur le marché du travail.

## S'INSCRIRE

Se reporter à la plateforme nationale de préinscription en 1<sup>re</sup> année de l'enseignement supérieur [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr).

Se reporter aux sites des écoles, pour celles qui ne recrutent pas via Parcoursup.

## À SAVOIR

Si le bac est nécessaire pour s'inscrire dans ces formations, les concours d'entrée se passent la plupart du temps durant l'année de terminale, avant l'obtention du bac.

## LEXIQUE

**DE**: diplôme d'État

**DN MADE**: diplôme national des métiers d'art et du design

**DNA**: diplôme national d'art

**DNSEP**: diplôme national supérieur d'expression plastique

**DNSP**: diplôme national supérieur professionnel

**DSAA**: diplôme supérieur des arts appliqués

**ENSA**: école nationale supérieure d'architecture

**IEP**: institut d'études politiques

## ● LES ÉCOLES D'ARCHITECTURE

20 écoles publiques (Ensa) préparent au DE d'architecte.

Forment également des architectes: une école privée (ESA Paris) et une école d'ingénieurs (Insa Strasbourg).

**Durée**: 5 ans. L'accès se fait sur dossier et épreuves avec le bac (bac+1 pour l'Insa).

## ● LES ÉCOLES D'ART

Publiques ou privées, elles préparent aux métiers du graphisme ou du design pour la mode, la publicité, l'édition, la communication, l'aménagement d'espace...

**Durée**: 2 à 5 ans. Accès sélectif avec le bac. Certains candidats passent par une année préparatoire.

Plusieurs établissements privés ou publics (dont Duperré, Estienne, Olivier de Serres, Boule à Paris; Esaat Roubaix; Alain Colas à Nevers; La Martinière-Diderot à Lyon) délivrent le DN MADE (en 3 ans), qui conduit au DSAA.

Une quarantaine d'écoles publiques délivrent, en 3 ou 5 ans après le bac, des diplômes nationaux (DNA ou DNSEP pour les écoles des beaux-arts) ou bien spécifiques (pour Ensci, Ensad et Ensba Paris).

Très nombreuses, les écoles d'art privées sont souvent coûteuses. Bien se renseigner sur les cursus offerts avant de s'inscrire.

## ● LES ÉCOLES DE CINÉMA, DE MUSIQUE, DE SPECTACLE

Publiques ou privées, elles préparent aux métiers artistiques et/ou techniques. La sélection est présente partout.

Les écoles d'audiovisuel privées sont nombreuses. Elles proposent diverses spécialisations. **Durée**: 3 ans. Accès sur concours avec le bac. Les écoles publiques (Louis-Lumière et La Fémis à Paris, l'École de photo d'Arles, l'Esav à Toulouse) recrutent à bac+2, sur concours, pour 3 à 4 ans d'études. Une vingtaine d'écoles d'art, majoritairement privées, proposent des cursus en cinéma d'animation. **Durée**: 3 à 5 ans après le bac.

Les écoles supérieures d'art dramatique (dont le Conservatoire de Paris, l'Ensatt Lyon et l'Esad Strasbourg) sélectionnent les candidats sur audition. D'autres écoles publiques proposent, comme elles, des formations menant au DNSP de comédien. **Durée**: 3 ans.

Les cours privés pour comédiens sont ouverts à tous, mais de qualité variable. Pour la musique et la danse, conservatoires à rayonnement national ou régional, écoles publiques et privées se partagent les formations. Certains délivrent le DNSP de musicien, de danseur ou d'artiste de cirque.

## ● LES ÉCOLES D'INFOCOM

Les écoles formant les chargés de communication, attachés de presse ou chargés de relations publiques (Efap, Iscom, etc.) sont souvent privées et coûteuses. **Durée**: 2 à 4 ans. Accès sélectif avec le bac ou plutôt à bac+1.

Plusieurs écoles privées permettent de se former au journalisme (ESJ Paris, IEJ, EDJ Nice, ISCPA, etc.), sans être reconnues par la profession. **Durée**: 1 à 4 ans. Le niveau d'entrée va du bac à bac+3.

Parmi les formations reconnues, deux recrutent avec le bac: les IUT de Cannes et Lannion. **Durée**: 2 ans. Accès sur concours. Les autres recrutent à bac+3 (mais les admis ont souvent un bac+5) et mènent en 2 ans, pour les écoles, à des diplômes propres et, pour les universités, à des masters.

## ● LES ÉCOLES D'INGÉNIEURS

Une centaine d'écoles recrutent au niveau du bac: les Insa, les ENI, les écoles de la Fésic, les écoles Polytech, les universités de technologie... Celles possédant une prépa intégrée permettent à leurs élèves d'accéder sans concours au cycle ingénieur que chacune d'elles propose. D'autres offrent des cycles préparatoires communs ouvrant à un nombre restreint d'écoles.

**Durée**: 5 ans (2 ans en cycle préparatoire; 3 ans en cycle ingénieur). L'accès se fait sur concours avec le bac général, voire STI2D, STL ou STAV.



**À noter :** une certaine d'écoles recrutent avec un bac+2 (prépa, DUT, BTS, L2) pour mener en 3 ans au diplôme d'ingénieur. Accès sur concours.

### ● LES ÉCOLES DE COMMERCE ET DE GESTION

Généralistes, elles couvrent l'ensemble des fonctions de l'entreprise : comptabilité, marketing, ressources humaines, etc. Les spécialisations plus ou moins marquées interviennent en fin de parcours. Diverses formations sont accessibles avec le bac.

Une quarantaine d'écoles délivrent un Bachelor ayant obtenu le visa du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. **Durée :** 3 ou 4 ans. Accès sélectif avec le bac.

Une quinzaine d'écoles reconnues permettent d'atteindre un niveau bac+5. **Durée :** 5 ans. Accès sélectif avec le bac.

**À noter :** une vingtaine d'écoles recrutent sur concours à bac+2 pour mener en 3 ans au grade de master.

Les écoles de vente du réseau Negoventis, lié aux CCI (chambres de commerce et d'industrie), forment des commerciaux de terrain. **Durée :** 1 à 2 ans. L'accès se fait sur entretien, à bac, bac+1 ou +2.

Les diplômes de la filière expertise comptable sont proposés en lycée ou en IUT, et dans quelques écoles privées. Le premier est le DCG (diplôme de comptabilité et de gestion). **Durée :** 3 ans. L'accès se fait sur dossier avec le bac général à dominante scientifique ou économique, ou un bac STMG.

### ● LES ÉCOLES DE L'INDUSTRIE

Quelques écoles préparent aux fonctions s'exerçant dans l'industrie : qualificateur, chargé de maintenance, de gestion de production, des achats... Elles sont pré-

sentées en chimie, dans l'environnement, la sécurité, l'emballage, la mécanique, le textile, l'informatique, etc. **Durée :** 2 à 4 ans. L'accès se fait sur dossier, tests, entretien, avec un bac général à dominante scientifique, ou un bac STL ou STI2D selon l'école.

### ● LES ÉCOLES DU PARAMÉDICAL

Elles préparent à une quinzaine de métiers et délivrent un DE. **Durée :** 1 à 5 ans. Accès sélectif avec le bac. Pour manipulateur radio, les admis sont pour la plupart des bacheliers généraux à dominante scientifique ou technologique (STL). Pour les Ifsi (Instituts de formation en soins infirmiers), l'accès se fait principalement avec un bac général ou un bac ST2S mais est ouvert au bac professionnel en lien avec le domaine des soins à la personne.

**À noter :** pour les formations d'auxiliaires de puériculture et d'aides-soignants, le bac n'est pas requis.

### ● LES ÉCOLES DU SOCIAL

Elles préparent aux métiers d'assistant de service social, d'éducateur de jeunes enfants ou spécialisé... et délivrent un DE.

**Durée :** 3 ans. Accès sélectif avec le bac. La formation de moniteur-éducateur, qui n'exige pas le bac, recrute sur concours. **Durée :** 1 an.

**À noter :** le DE conseiller en économie sociale et familiale se prépare en 1 an après le BTS de même spécialité.

### ● LES IEP

10 instituts d'études politiques (Sciences Po) forment à des domaines variés : communication, relations internationales, économie-gestion... Ils délivrent des diplômes propres pouvant, pour certains, conférer le grade de master. **Durée :** 5 ans. Accès sélectif avec le bac.

#### EN SAVOIR +

→ **Mon orientation en ligne**  
[www.monorientationenligne.fr](http://www.monorientationenligne.fr)



#### INFO +

### Écoles privées : comment choisir ?

Les écoles privées sont nombreuses et pas toujours reconnues par l'État. Avant de choisir, **informez-vous :** depuis quand l'école existe-t-elle ? Comment sélectionne-t-elle ses élèves ? Quels sont les résultats aux examens ? Que recouvrent les frais de scolarité ? L'insertion à la sortie de l'école est-elle bonne ? Quelle est la valeur du titre délivré ? Certaines bénéficient de partenariats avec les entreprises, comme les écoles rattachées aux CCI (chambres de commerce et d'industrie) ou sont reconnues par les syndicats professionnels.

### D'autres écoles

Certaines écoles recrutent après 3 à 5 ans d'études supérieures. C'est le cas des formations professionnelles pour devenir **avocat, commissaire de police, enseignant ou magistrat.**

# LES CPGE

(classes préparatoires aux grandes écoles)

Exigeantes, les « classes prépa » constituent la principale voie d'accès aux grandes écoles.

## S'INSCRIRE

Se reporter à la plateforme nationale de préinscription en 1<sup>re</sup> année de l'enseignement supérieur [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr).

## À SAVOIR

Les écoles d'ingénieurs ou vétérinaires instituent des quotas de places par filières équilibrant les chances au concours entre bacheliers généraux et technologiques.

## À SAVOIR

D'autres « prépas » donnent accès aux écoles d'ingénieurs :

- les cycles préparatoires communs ;
- les prépas intégrées.

Pour en savoir plus, consultez : [www.onisep.fr/classes\\_prepa](http://www.onisep.fr/classes_prepa)

## LEXIQUE

**ATS** : adaptation technicien supérieur

**BCPST** : biologie, chimie, physique et sciences de la Terre

**ECT** : prépa économique et commerciale voie technologique

**ECG** : prépa économique et commerciale voie générale

**ENS** : école normale supérieure

**IEP** : institut d'études politiques

**LSS** : lettres et sciences sociales

## ● OÙ ET COMMENT ?

Les prépas s'organisent sur **2 ans** (4 semestres), principalement au sein des lycées.

On distingue **trois filières** : économique ; littéraire ; scientifique. Elles mènent à différentes écoles recrutant sur concours (*lire l'encadré p. 17*) spécifiquement conçus pour les candidats de prépas.

La formation alterne **cours théoriques, travaux dirigés** (et pratiques en prépas scientifiques), **devoirs sur table** et **interrogations orales** (appelées « colles »). Le 1<sup>er</sup> semestre est aménagé pour constituer une transition plus progressive entre le rythme du lycée et celui, très intense, de la prépa.

## ● ACCÈS

**Admission sur dossier scolaire** (et travaux personnels en prépas artistiques). Sont examinées les notes de 1<sup>re</sup>, de terminale, les appréciations des professeurs et la motivation du candidat.

Les prépas ne sont pas réservées aux « têtes de classe ». L'important est d'avoir un **profil équilibré** entre toutes les disciplines et d'être **régulier** dans ses efforts.

Les CPGE ne concernent pas seulement les **bacheliers généraux**, même s'ils y sont majoritaires. La voie ECT des prépas économiques et commerciales est ainsi destinée aux **bacheliers technologiques STMG** ; les prépas scientifiques TSI, TB et TPC sont destinées, selon le cas, aux bacheliers des séries **STI2D, STAV** ou **STL**. Quelques classes spécifiques accueillent des bacheliers professionnels pour 3 ans. Il existe des **prépas en 1 an après un bac + 2**. Les prépas ATS (ingénierie industrielle, biologie, métiers de l'horticulture et du paysage, génie civil, métiers de la chimie) mènent aux écoles d'ingénieurs principalement, mais aussi aux écoles d'agronomie et aux écoles vétérinaires et la prépa ATS économie-gestion mène aux écoles de commerce et de management.

## ● AU PROGRAMME

Les cours sont adaptés aux exigences des concours préparés.

## Prépas littéraires, artistiques

Les prépas Chartes associent français,

latin, histoire (médiévale, moderne, contemporaine), langues vivantes... et, en option, grec.

Les **prépas arts et design** combinent création industrielle, arts graphiques, design de communication, histoire et philosophie de l'art, langues vivantes.

Les **prépas lettres** proposent des cours de philosophie, français, histoire, géographie, langues vivantes, langues et cultures de l'Antiquité... et, en option, grec, latin, géographie ou arts, notamment. La 1<sup>re</sup> année est commune aux prépas Ulm et Lyon, qui ne se différencient qu'en 2<sup>de</sup> année.

Les **prépas lettres et sciences sociales** comportent français, philosophie, histoire, langues vivantes, mathématiques, sciences sociales... et, en option, grec, latin, sciences sociales ou géographie, notamment.

Les **prépas Saint-Cyr lettres** ont un programme similaire aux prépas lettres. S'y ajoutent des mathématiques et un enseignement sportif renforcé.

## Prépas scientifiques

Les prépas scientifiques **destinées aux bacheliers généraux à dominante scientifique** sont les plus représentées en nombre d'établissements et en effectif d'étudiants inscrits. Elles les accueillent en 1<sup>re</sup> année dans cinq voies : BCPST, MP2I, MPSI, PCSI, PTSI, qui débouchent en 2<sup>de</sup> année sur BCPST, MP, MPI (ouverture en 2022), PC, PSI, PT.

- En **BCPST**, la formation aborde les sciences du vivant et les géosciences, la physique-chimie et les mathématiques.

- En **MP2I**, les sciences informatiques, le numérique, les mathématiques et la physique sont les disciplines majeures.

- En **MPSI**, les mathématiques et la physique sont les disciplines majeures, sans oublier la chimie et les sciences industrielles de l'ingénieur ou l'informatique.

- En **PCSI**, les mathématiques, la physique et la chimie sont au cœur de la formation, avec davantage de place accordée à l'expérimentation qu'en MPSI.

- En **PTSI** sont prévus l'analyse des systèmes automatisés, des cours de mathématiques, de sciences physiques et des TP en technologie industrielle.

D'autres prépas scientifiques sont **réservées aux bacheliers technologiques**, provenant de diverses séries.

- Les **TB**, qui accueillent les STL et les STAV, abordent les mathématiques, la physique-chimie, les sciences du vivant, les géosciences, ainsi que les biotechnologies.

- Les **TPC**, qui accueillent les STL spécialité sciences physiques et chimiques en laboratoire mais aussi spécialité biochimie, biologie et biotechnologies et les STI2D, privilégient les mathématiques, la physique-chimie et l'informatique.

- Les **TSI**, qui accueillent les STI2D et les STL spécialité sciences physiques et chimiques en laboratoire, associent mathématiques, physique, chimie, sciences industrielles et informatique.

## Prépas économiques

Les **prépas économiques et commerciales** accordent une large place aux sciences humaines et aux langues vivantes, en proposant un **programme spécifique au profil** des élèves accueillis.

- La voie **générale** (ECG), destinée aux bacheliers généraux, propose un tronc commun en lettres, philosophie et langues et donne à choisir entre deux enseignements en mathématiques et en sciences humaines.

- La voie **technologique** (ECT), réservée aux bacheliers STMG, approfondit l'économie, le droit et la gestion, sans négliger la culture générale.

Les **prépas économie-gestion** proposent deux voies : l'une, dite D1, met l'accent sur le droit ; l'autre, dite D2, sur l'économie. Y sont admis les bacheliers généraux ou STMG.

## RYTHME DE TRAVAIL

Concours oblige, le rythme est très soutenu. **Biens s'organiser** est essentiel afin de pouvoir fournir un **effort régulier** pendant 2 années.

## VALIDATION DES ÉTUDES

Le **passage** de la 1<sup>re</sup> à la 2<sup>de</sup> année est conditionné par les résultats et l'avis des professeurs. Le **redoublement** de la 1<sup>re</sup> année n'est pas possible.

Le **contrôle continu** permet à chacun de faire régulièrement le point sur ses acquis et ses progrès. Le **niveau** étant **élevé**, les notes à l'entrée en prépa sont souvent plus faibles qu'en terminale. Il convient de ne pas se décourager pour autant.

Les CPGE permettent d'obtenir des **crédits** européens (120 ECTS au maximum à l'issue des 2 ans).

## POURSUITE D'ÉTUDES

Les CPGE sont la principale voie d'accès aux **grandes écoles**, avec des taux de réussite aux concours différents selon les filières.

- À l'issue des **prépas littéraires**, le nombre de places en ENS (écoles normales supérieures) est limité, comme à Chartes ou à Saint-Cyr. Mais les débouchés sont plus variés qu'on ne le croit : écoles de commerce, de journalisme, de communication, de traduction, IEP, université (licences)...

- Les sortants de **prépa arts et design** intègrent en nombre les écoles supérieures d'arts appliqués et les écoles nationales supérieures d'art.

- La grande majorité des élèves de **prépas scientifiques** intègrent une école d'ingénieurs au terme de leur formation. Quelques-uns entrent dans une ENS, une école vétérinaire, une grande école militaire ou une école d'actuariat.

- À l'issue des **prépas économiques**, une large majorité d'étudiants intègre une école de commerce et de management. Là aussi, ne pas se limiter aux plus connues. Quelques-uns entrent en ENS ou en écoles de statistique.

Les étudiants, s'ils n'ont pas obtenu l'école de leurs vœux, peuvent **refaire la 2<sup>de</sup> année** de prépa, avec l'accord du conseil de classe, ou se réorienter. Des passerelles existent pour faciliter les poursuites d'**études à l'université** sans perdre d'année grâce à des conventions entre lycées et universités.

## LEXIQUE

**MP**: mathématiques-physique

**MP2I**: mathématiques, physique, ingénierie et informatique

**MPI**: mathématiques-physique et informatique

**MPSI**: mathématiques, physique et sciences de l'ingénieur

**PC**: physique-chimie

**PCSI**: physique, chimie et sciences de l'ingénieur

**PSI**: physique et sciences de l'ingénieur

**PT**: physique et technologie

**PTSI**: physique, technologie et sciences de l'ingénieur

**TB**: technologie, biologie

**TPC**: technologie et physique-chimie

**TSI**: technologie et sciences industrielles

## INFO +

### Après les prépas, les grandes écoles

Les **écoles d'ingénieurs** recrutent à l'issue des prépas scientifiques BCPST, MP, PC, PT, PSI, TSI et TPC (2 ans post-bac) ou ATS (1 an post-bac+2). Les écoles à dominante technologique offrent un plus grand nombre de places aux élèves de PT et TSI. Celles de chimie admettent aussi des sortants de TPC ; celles de géologie-environnement accueillent aussi des élèves passés par les prépas BCPST.

Les **écoles d'ingénieurs en agronomie** et les **écoles vétérinaires** recrutent à l'issue des prépas scientifiques BCPST et TB (2 ans post-bac) ou ATS (1 an post-bac+2). Les **écoles de commerce** recrutent à l'issue des prépas économiques ou des prépas littéraires, et quelques-unes après une prépa ATS (1 an post-bac+2 ou L2 validée).

Les **écoles de statistique** ou d'**actuariat** recrutent à l'issue des prépas scientifiques (MP, PC, PT, PSI), mais aussi à l'issue des

prépas économiques (ECG) ou lettres et sciences sociales (LSS). Les **ENS** de Paris-Saclay, de Paris-Ulm, de Lyon et de Rennes recrutent, selon les spécialités, à l'issue des prépas scientifiques, littéraires, artistiques ou bien économiques. Objectif : former des enseignants-chercheurs. L'**École nationale des chartes** forme des archivistes-paléographes.

On y accède après une prépa Chartes (concours A) ou après une prépa lettres Ulm (concours B).

L'**École de Saint-Cyr** prépare aux carrières d'officiers dans l'armée de terre. Accès post-prépa Saint-Cyr lettres ou prépas littéraires, prépas MP, PC et PSI, ou encore prépas économiques et commerciales. Les autres **grandes écoles militaires** (**École de l'air**, **École navale**, **Polytechnique**) recrutent à l'issue des prépas scientifiques. Ces écoles organisent leurs formations en 3 à 5 ans. La plupart sont accessibles par d'autres voies que les concours CPGE, notamment via les admissions parallèles.

# APRÈS UN BAC PROFESSIONNEL

Quatre bacheliers professionnels sur dix poursuivent des études supérieures, principalement en BTS, où des places leur sont réservées. D'autres s'inscrivent dans une formation de niveau équivalent au bac, mais apportant une spécialisation favorisant l'accès à un emploi.

## Formations en 1 an

Nombre de bacheliers professionnels poursuivent leurs études pendant 1 année, afin d'acquérir une spécialisation ou de nouvelles compétences.

→ Les **MC (mentions complémentaires)**, d'un niveau équivalent au bac, apportent de nouvelles qualifications ou une spécialisation. Elles se préparent en 1 an au sein d'un lycée professionnel ou en CFA (centre de formation d'apprentis). Il en existe une trentaine dans les domaines du bâtiment, du commerce, de l'hôtellerie, de la productique, du tourisme et des transports, notamment. Le choix d'une MC s'effectue généralement à l'intérieur d'un même champ professionnel. Ainsi, la MC art de la cuisine allégée est ouverte aux titulaires d'un bac pro cuisine ; la MC vendeur-conseil en produits techniques pour l'habitat, d'un bac pro métiers du commerce et de la vente. L'admission se fait sur dossier dans la limite des places disponibles. Certaines MC sont accessibles via Parcoursup, la plateforme de préinscription en 1<sup>re</sup> année de l'enseignement supérieur.

→ Les **FCIL (formations complémentaires d'initiative locale)** répondent à des besoins précis en qualification de la part d'entreprises situées sur un territoire ou dans un bassin d'emploi. Elles ne débouchent pas sur un diplôme mais donnent lieu à la délivrance d'une attestation ou d'un certificat d'école. Dispensées au sein d'un lycée professionnel ou en école privée, elles permettent d'acquérir en 1 an, souvent à temps plein, avec une alternance école-entreprise forte, une spécialisation plus pointue. C'est le cas de la FCIL secrétariat médical ou secrétariat médico-social après un bac pro assistance à la gestion des organisations et de leurs activités. C'est le cas également de la FCIL technicien aéronautique sur commande numérique après un bac professionnel du domaine industriel. L'admission en FCIL se fait soit via Parcoursup, soit en contactant directement l'établissement concerné.

→ Les **CSA (certificats de spécialisation agricoles)** s'adressent aux bacheliers professionnels du domaine de l'agriculture ou de l'agroalimentaire. Ils attestent de compétences variées (comptabilité, vente, techniques de culture), très utiles aux professionnels de l'élevage, de l'exploitation agricole... La formation se déroule en 1 an au sein des lycées agricoles, en CFA agricole, souvent sous contrat d'apprentissage. L'admission en CSA se fait en contactant directement l'établissement concerné. Certains CSA post-bac sont accessibles via Parcoursup.

## Formations en 2 ans ou 3 ans

La plupart des bacheliers professionnels qui entreprennent des études supérieures préparent un diplôme du même champ professionnel, en 2 ou 3 ans.

→ Les **STS (sections de techniciens supérieurs)** accueillent volontiers les bacheliers professionnels, qui représentent 32 % des entrants en 1<sup>re</sup> année. Parmi eux, un quart choisit de préparer le BTS (brevet de technicien supérieur) par la voie de l'apprentissage, avec une alternance de périodes en cours et de périodes en emploi (sous contrat de travail). La formation se déroule en 2 ans, avec des mises en situation professionnelle et des stages obligatoires. L'admission en BTS se fait via Parcoursup. Chaque année, le recteur fixe pour son académie un objectif minimum d'accueil des bacheliers professionnels en BTS pour chaque établissement et spécialité. Pour ceux qui n'auraient eu aucune proposition d'admission dans le cadre de la procédure parcourup, en dépit d'un avis favorable du conseil de classe en terminale, ils peuvent s'inscrire en classe passerelle. Lire l'encadré *Info + p. 13*.

→ Quelques bacheliers professionnels choisissent de préparer le DCG (diplôme de comptabilité et de gestion) en 3 ans pour se former au métier de comptable. Les lycées et écoles délivrant cette formation sélectionnent le plus souvent les candidats sur les matières générales, ce

qui désavantage les titulaires du bac pro assistance à la gestion des organisations et de leurs activités.

→ Le **DN MADE (diplôme national des métiers d'art et du design)** accueille les titulaires du bac pro AMA (artisanat et métiers d'art) ou les bacheliers professionnels de spécialité proche, s'ils ont un bon dossier. La sélection porte sur les résultats scolaires et les travaux artistiques personnels, et sur la motivation pour entreprendre des études supérieures en arts appliqués. La formation se déroule en 3 ans, avec une alternance d'enseignements théoriques et pratiques, et de nombreux projets en atelier de création. Peu d'établissements proposent un cursus en apprentissage. L'admission en DN MADE se fait via Parcoursup. Un bon niveau général est exigé et une motivation artistique, essentielle.

→ Certains bacheliers professionnels optent pour une **école d'art** délivrant un titre d'école en 2 ou 3 ans (accès sur dossier scolaire et artistique, épreuves et entretien de motivation). Le bac n'est pas toujours exigé.

→ On trouve quelques bacheliers professionnels en **écoles de commerce**. Celles délivrant un cursus en 2 ou 3 ans recrutent principalement sur épreuves évaluant les compétences dans les matières générales (mathématiques, français, langues étrangères...), ce qui désavantage les titulaires du bac pro métiers du commerce et de la vente. Celles menant en 1 an au titre de vendeur conseiller commercial (Negoventis) leur sont davantage accessibles.

→ Les **écoles du paramédical et du social** sont accessibles aux bacheliers professionnels, notamment celles qui n'exigent pas le bac : formations menant au DE (diplôme d'État) d'accompagnant éducatif et social, d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture (en 1 an), de moniteur-éducateur ou de technicien de l'intervention sociale et familiale (en 2 ans). Recrutement sur épreuves et entretien de motivation.

### D'autres pistes

Les cursus généralistes visant un niveau bac+5 sont une voie risquée pour les bacheliers professionnels qui s'y inscrivent.

#### Universités

→ Les IUT (instituts universitaires de technologie) comptent 2 % de bacheliers professionnels dans leurs effectifs en 1<sup>re</sup> année, principalement dans les parcours tertiaires. Des programmes aménagés permettent pourtant à ces derniers de bénéficier d'une mise à niveau dans les disciplines générales et

technologiques en vue d'obtenir le BUT (bachelor universitaire de technologie). La formation se déroule en 3 ans, avec une alternance d'enseignements théoriques, techniques et professionnels. Elle permet d'accéder à un emploi mais aussi de poursuivre des études (école, master).

→ Les **licences**, qui donnent accès aux masters, comptent 5 % de bacheliers professionnels dans leurs effectifs en 1<sup>re</sup> année. Très théoriques, elles ne sont pourtant pas adaptées à la formation que ces derniers ont reçue au lycée. Afin d'augmenter leurs chances de réussite, certaines universités proposent des mises à niveau et/ou un aménagement du cursus (en 4 ans au lieu de 3 ans, par exemple).

#### Classes préparatoires aux grandes écoles

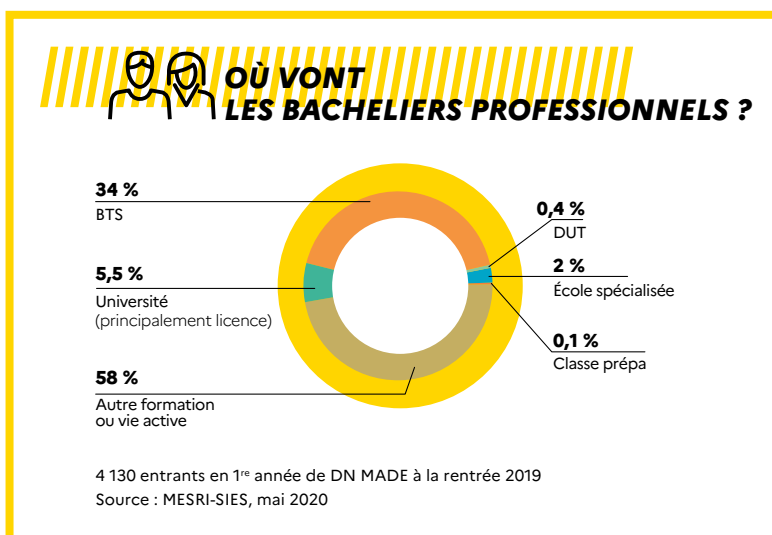
→ La **prépa TSI (technologie et sciences industrielles)** recrute à titre exceptionnel quelques bacheliers professionnels présentant un bon dossier. Trois lycées (à Chambéry, à Montceau-les-Mines et à Nîmes) leur permettent de préparer, en 3 ans au lieu de 2, les concours d'entrée en écoles d'ingénieurs. Les admis obtiennent à la fin de leurs études un diplôme de niveau bac + 5.

→ La **prépa ECT (économique et commerciale option technologique)** recrute à titre exceptionnel quelques bacheliers professionnels présentant un bon dossier. Trois lycées (à Marseille, à Niort et à Strasbourg) leur permettent de préparer, en 3 ans au lieu de 2, les concours d'entrée en écoles de commerce. Les admis obtiennent à la fin de leurs études un diplôme de niveau bac + 5.

### EN SAVOIR +

→ Sur [onisep.fr](http://onisep.fr)

[www.onisep.fr/apres\\_bac\\_pro](http://www.onisep.fr/apres_bac_pro)



# QUE FAIRE SANS LE BAC ?

Si, au terme de l'année, vous êtes ajourné aux épreuves du bac, il ne faut pas vous décourager. Plusieurs possibilités s'offrent à vous.

Redoublement, poursuite d'études, formation professionnelle, entrée dans la vie active... si vous n'obtenez pas le bac cette année, différentes solutions existent. Échangez avec vos professeurs et/ou avec un psy-EN (psychologue de l'Éducation nationale).

## Se représenter au bac

Le bac reste le passeport pour les études supérieures. Si vous avez échoué à l'examen, vous pouvez le passer de nouveau l'année suivante.

→ **Refaire une année de terminale** dans son lycée d'origine est un droit. Dès l'annonce des résultats, contactez le proviseur pour vous réinscrire. Vous pouvez demander à conserver le bénéfice des notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues aux épreuves du bac.

→ **Important à savoir** : si vous avez déjà présenté le bac deux fois, vous pouvez choisir un bac professionnel en 1 an, dans le cadre d'un parcours adapté. Contactez, dès juillet, le proviseur de votre lycée ou bien le CIO.

→ **Préparer le bac autrement** est toujours possible. Les candidats qui veulent se représenter à l'examen sans passer par les dispositifs cités ci-dessus peuvent le faire notamment avec le Centre national d'enseignement à distance ([www.cned.fr](http://www.cned.fr)) ou dans le cadre des cours du soir proposés par certains lycées. Selon le cas, l'inscription au bac se fait en tant que candidat scolaire ou en tant que candidat

libre. L'inscription individuelle au bac (candidat libre) permet de conserver les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues précédemment.

## Continuer ses études

Quelques formations supérieures sont ouvertes aux élèves ayant échoué à l'examen. Certaines exigent le niveau bac (soit une moyenne supérieure ou égale à 8/20 pour l'ensemble des épreuves).

→ Les **écoles spécialisées** accessibles sans le bac sont le plus souvent privées et coûteuses, notamment dans le domaine des arts, du tourisme ou de l'hôtellerie-restauration. Avant de choisir un établissement, renseignez-vous sur les frais de scolarité, le déroulement des études, etc.

→ La **capacité en droit**, accessible aux jeunes âgés d'au moins 17 ans, se prépare en cours du soir, à l'université ou via le Cned en 2 ans. Elle permet de s'inscrire en licence droit ou en BUT carrières juridiques. Le taux d'échec en 1<sup>re</sup> année est relativement élevé.

→ Le **BPJEPS** (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) forme aux métiers de l'animation sociale et sportive. Deux spécialités (animateur ; éducateur sportif) et plusieurs mentions. Admission sur épreuves à partir de 17 ans. Il est recommandé d'avoir le niveau bac.

→ Certains DE (**diplômes d'État**) sont accessibles sans le bac et à partir de 17 ans.

## Se former en alternance

Suivre une formation qui alterne périodes de cours et travail en entreprise augmente les chances d'insertion. Plusieurs parcours sont possibles, sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Vous pouvez préparer un **bac professionnel** (souvent en 1 an) après avoir fait l'objet d'une décision de positionnement par le CFA (centre de formation d'apprentis). Contactez le CIO pour obtenir la liste des formations en alternance, ou consultez les fiches formations sur le site [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr), qui précisent les établissements offrant cette modalité.

Vous pouvez préparer un **CQP** (certificat de qualification professionnelle) ou un titre certifié inscrit au **RNCP**<sup>1</sup>. Ils sont proposés par les écoles, CFA relevant des CCI<sup>2</sup> ([www.cci.fr/web/formations#](http://www.cci.fr/web/formations#)), CMA<sup>3</sup> (<https://www.artisanat.fr/>) et par les écoles d'entreprise (Engie, RATP, SNCF, Lapeyre, Casino...), par le Cnam<sup>4</sup> ([www.cnam.fr](http://www.cnam.fr)), l'Afpa<sup>5</sup> ([www.afpa.fr](http://www.afpa.fr)) ou dans le cadre des formations financées par les régions (<https://reseau.intercariforef.org/>).

1. Répertoire national des certifications professionnelles.
2. Chambres de commerce et d'industrie.
3. Chambres de métiers et de l'artisanat.
4. Conservatoire national des arts et métiers.
5. Association pour la formation professionnelle des adultes.

## Travailler dans la fonction publique sans le bac ?

→ Sans le bac, vous pouvez accéder aux postes d'agent administratif ou d'agent technique en qualité de contractuel ou de fonctionnaire si réussite à un concours. Infos sur le site : [www.fonction-publique.gouv.fr/score/concours](http://www.fonction-publique.gouv.fr/score/concours).

→ Vous pouvez intégrer la Police nationale comme adjoint de sécurité ou comme cadet de la République. Infos sur le site : [www.devenirpolicier.fr](http://www.devenirpolicier.fr).

→ Vous pouvez entrer dans l'armée comme volontaire ou comme militaire.

Infos sur les sites des différentes armées :

[www.sengager.fr](http://www.sengager.fr) ; [www.etremarin.fr](http://www.etremarin.fr) ; <http://devenir-aviateur.fr>.

→ Vous pouvez entrer dans la Gendarmerie nationale comme gendarme adjoint volontaire - agent de police judiciaire adjoint. Infos sur le site : [www.lagendarmerierecrute.fr](http://www.lagendarmerierecrute.fr).

# LA VIE ÉTUDIANTE

Santé, logement, bourses... guide pratique à l'usage des futurs étudiants.

## Financer ses études

→ La demande de BCS (**bourse sur critères sociaux**) se fait du 15 janvier au 15 mai par le biais du DSE (dossier social étudiant, [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr)).

Elle est accordée en fonction des revenus des parents, du nombre d'enfants à charge, de l'âge du demandeur, de la distance domicile-lieu d'études, de la formation... Son montant est variable (huit échelons). Son versement est aussi conditionné par l'assiduité aux cours et la présentation aux examens.

→ Une **aide au mérite** est attribuée à l'étudiant boursier ayant obtenu la mention « très bien » à la dernière session du bac.

→ Une **aide à la mobilité internationale** peut être accordée à l'étudiant boursier qui effectue un séjour à l'étranger dans le cadre de son cursus d'études.

→ Le **passport mobilité** permet à l'étudiant résidant en outre-mer de suivre ses études en métropole ou en outre-mer, dans une filière inexistante ou saturée localement ([www.ladom.fr](http://www.ladom.fr)).

→ **D'autres aides existent**, qui peuvent être cumulées avec une BCS : aides spécifiques ponctuelles en faveur de l'étudiant qui rencontre momentanément de graves difficultés ; aide à la mobilité Parcoursup pour le futur étudiant qui bénéficie d'une bourse nationale de lycée, et qui a accepté via Parcoursup une proposition d'admission hors de son académie de résidence ; allocation pour la diversité dans la fonction publique, aide des régions ou des fondations ; prêt bancaire garanti par l'État (sans caution ni conditions de ressources).

→ Par ailleurs, une **aide spécifique annuelle**, non cumulable avec une BCS, peut être accordée à l'étudiant qui rencontre des difficultés pérennes (étudiant en situation d'autonomie avérée ou en rupture familiale).

À noter : les critères d'attribution pour l'enseignement supérieur diffèrent de ceux du secondaire. **Se renseigner** sur ses droits auprès du **Crous** (centre régional des œuvres universi-

taires et scolaires) sans attendre les résultats du bac.

→ Nombre d'étudiants sont amenés à travailler en parallèle de leurs études. Des **offres d'emploi compatibles** avec vos études sont diffusées par la centrale du job étudiant ([www.jobaviz.fr](http://www.jobaviz.fr)), le CIDJ, les universités, les grandes écoles... Le travail ne prive pas du droit à percevoir une bourse dès lors que l'obligation d'assiduité aux cours et aux examens est respectée.

## Se loger

Se connecter sur le portail [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr) pour les **demandes de logement en résidence universitaire** à partir du 15 janvier par le biais du DSE (dossier social étudiant) ou pour **trouver un logement chez un particulier** et pour consulter le **service Visale** qui propose une **caution locative** gratuite, sans conditions de ressources.

→ Le Crous met à la disposition des étudiants des listes de **chambres** chez les particuliers ou de **studios** à des prix intéressants.

→ Pour une **résidence privée ou un logement indépendant**, voir auprès des associations étudiantes ou des centres régionaux d'information jeunesse ([www.cidj.com](http://www.cidj.com)).

→ Pour une place en **foyer d'étudiants**, contacter l'Union nationale pour l'habitat des jeunes ([www.unhaj.org](http://www.unhaj.org)).

→ Possibilité d'obtenir des **aides au logement** : ALS (allocation logement

à caractère social) ou APL (allocation personnalisée au logement) selon ses ressources. Consulter le site de la caisse d'allocations familiales ([www.caf.fr](http://www.caf.fr)).

## Se soigner

→ Tous les étudiants sont rattachés au régime général de **sécurité sociale**. Consulter le site de l'assurance maladie ([www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)).

L'adhésion à une **complémentaire santé** est facultative, mais elle complète le remboursement des frais médicaux versé par la Sécurité sociale.

→ L'adhésion est possible auprès d'une mutuelle étudiante (LMDE, SMENO ou HEYME), celle des parents ou d'un autre organisme.

## S'informer, s'orienter

→ Renseignez-vous le plus tôt possible sur les études et leurs débouchés. Utilisez toutes les ressources :

- **journées portes ouvertes** dans les établissements et **salons spécialisés** ;
- **rencontres** organisées par le lycée et le CIO (centre d'information et d'orientation) ;
- **entretien d'orientation** de terminale ;
- entretiens individuels et ateliers proposés par le **psy-EN** du lycée ou au CIO ;
- CDI (centre de documentation et d'information) ;
- publications et produits multimédias de l'**Onisep**, son portail [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr) et son service gratuit de réponse aux questions (par téléphone, mail ou tchat) [www.monorientationenligne.fr](http://www.monorientationenligne.fr).

## INFO +

### La CVEC

Tout étudiant qui souhaite s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur pour y suivre une formation post-bac (hors BTS) doit au préalable acquitter la CVEC (contribution vie étudiante et de campus), sauf s'il est exonéré du paiement. C'est notamment le cas des BCS (boursiers sur critères sociaux). D'un montant de 92 €, la CVEC se règle à partir de <https://cvec.etudiant.gouv.fr>. Elle permet aux établissements supérieurs d'améliorer l'accueil et l'accompagnement social des étudiants, de développer les activités culturelles et sportives, de mener des actions de prévention, de favoriser des initiatives et de soutenir les projets associatifs.

# ÊTRE ÉTUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP

Près de 35 000 jeunes en situation de handicap suivent des études supérieures. Avec, à la clé, une meilleure insertion professionnelle. Conseils et démarches à suivre.

## VIE QUOTIDIENNE

> Dans le cadre de la PCH (prestation de compensation du handicap), des aides sont accordées par la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées), qui siège à la **MDPH** : aides à la personne (lever, coucher, soins, prise de repas), aides techniques, logement, transport, surcoût lié à l'adaptation du véhicule pour passer le permis... Anticipez vos démarches pour que tout soit pris en compte et notifié par la CDAPH avant votre entrée dans l'enseignement supérieur.

> **Logement**: le **Crous** propose des logements adaptés ou recherche avec vous des solutions au cas par cas.

> **Restauration**: la plupart des restaurants universitaires sont accessibles aux étudiants en situation de handicap.

> **Bourses d'enseignement supérieur**: 3 années supplémentaires peuvent vous être attribuées.

> **Transport**: les frais de transport des étudiants reconnus handicapés et ne pouvant utiliser les transports en commun sont pris en charge par les départements ou par Ile-de-France Mobilités.

Adressez-vous à la MDPH ou à votre enseignant référent.

## OBJECTIF POURSUITE D'ÉTUDES

### ● OSEZ L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR!

Vous avez le droit de vous inscrire à toute formation de l'enseignement supérieur si vous remplissez les conditions requises (baccalauréat ou équivalent). L'établissement effectuera avec vous l'analyse de vos besoins dans le cadre de la formation choisie et mettra en œuvre les aménagements nécessaires pour le suivi de votre parcours de formation.

### ● FAITES-VOUS ACCOMPAGNER!

Montez votre projet et, si possible, effectuez au préalable un stage d'immersion dans l'établissement de formation visé. Les CIO (centres d'information et d'orientation), votre enseignant référent, les structures handicap des établissements d'enseignement supérieur et les associations d'aide aux étudiants en situation de handicap sont là pour vous aider.

### ● ANTICIPEZ!

Prenez contact le plus tôt possible avec la MDPH et la structure d'accueil des étudiants en situation de handicap de l'établissement visé. Plusieurs dossiers sont à remplir, avec des dates limites d'inscription à respecter. Concrétiser son projet demande du temps (entre 6 et 9 mois pour un dossier MDPH). Il en faut aussi pour mettre en place votre accompagnement quotidien (auxiliaire de vie, transport...) et l'aménagement pédagogique dans l'établissement scolaire ou l'université. Vous pouvez bénéficier, selon vos besoins et les modalités d'évaluation, d'aménagements particuliers

pour passer les examens ou les concours d'entrée des établissements d'enseignement supérieur.

### ● AMÉNAGEMENT DES EXAMENS

Les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier, selon leurs besoins et les modalités d'évaluation, d'aménagements particuliers pour passer les examens ou les concours d'entrée des établissements d'enseignement supérieur : aides techniques, mise à disposition d'un(e) secrétaire, majoration de temps...

### ● UNE GRANDE VARIÉTÉ DE MÉTIERS POSSIBLES

De très nombreux aménagements de poste sont possibles, en particulier grâce aux nouvelles technologies. Ils rendent accessibles les métiers. Par ailleurs, les entreprises ont l'obligation d'employer 6 % de travailleurs en situation de handicap dans leurs effectifs.

## EN SAVOIR +

[www.onisep.fr/handicap](http://www.onisep.fr/handicap) et dans *Des études supérieures à l'emploi*, collection «Handi+».



## DÉMARCHES

### ● LYCÉE

Si vous souhaitez entrer dans une formation post-bac au lycée (brevet de technicien supérieur, classe préparatoire aux grandes écoles...), vous bénéficierez comme en terminale du projet personnalisé de scolarisation, établi avec l'équipe de suivi de la scolarisation.

Les démarches sont les mêmes que pendant votre scolarité jusqu'au bac et les aides seront définies selon les besoins de la formation choisie : enseignant référent, aide humaine, médecin de l'Éducation nationale... En classe préparatoire, vous pouvez faire appel au médecin du service universitaire de l'établissement dans lequel vous êtes inscrit. Il est important d'anticiper pour les demandes d'aménagement concernant les concours post-prépa en vous renseignant auprès des services organisateurs le plus tôt possible.

### ● UNIVERSITÉ ET IUT

Prenez contact le plus tôt possible avec la structure d'accueil des étudiants handicapés. Ce service mettra en place l'accompagnement pédagogique et les adaptations nécessaires.

À noter : les IUT (instituts universitaires de technologie) font partie des universités.

### ● AUTRE ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Adressez-vous au référent handicap de l'établissement. S'il n'y en a pas, demandez à rencontrer le chef d'établissement. N'hésitez pas à vous faire accompagner par un représentant d'une association de personnes handicapées.

### ● VOUS SOUHAITEZ ÉTUDIER EN APPRENTISSAGE

Pour les personnes en situation de handicap, il n'y a pas de limite d'âge pour commencer un apprentissage, et la durée du contrat pour obtenir votre diplôme peut être augmentée de 1 an.

Des aides supplémentaires peuvent être versées par l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) ou par le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique).

Retrouvez les offres pour la fonction publique <https://www.fonction-publique.gouv.fr/score/pass>

## LEXIQUE

**Crous** : centre régional des œuvres universitaires et scolaires

**MDPH** : maison départementale des personnes handicapées

## INFO +

### Pour compenser le handicap en entreprise

Il est souhaitable de demander la RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) dès le début des études à temps plein ou en apprentissage, voire dès l'année de terminale.

Elle sera indispensable pour solliciter une compensation du handicap pendant les périodes en entreprise.

> [www.onisep.fr/handicap](http://www.onisep.fr/handicap), notamment la publication *Des études supérieures à l'emploi*, collection « Handi + ».

> [www.etudiant.gouv.fr](http://www.etudiant.gouv.fr), rubrique « Vous conseiller et accompagner », page « Étudiants en situation de handicap ».

> CIO (centres d'information et d'orientation) : toutes les adresses sur [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr).

> MDPH : toutes les adresses sur [www.onisep.fr/handicap](http://www.onisep.fr/handicap).

> [www.monparcours handicap.gouv.fr](http://www.monparcours handicap.gouv.fr) est un point d'entrée unique d'information, d'orientation et de services.